



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

Réservé
au
Moniteur
belge



23109655

14 AOUT 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0455 949 092

Nom

(en entier) : **CHEMICAL PARTNERS EUROPE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Boulevard Léopold II 184, 1080 Molenbeek-Saint-Jean****Objet de l'acte : Délégation de pouvoirs**

Il ressort d'extrait des résolutions du Conseil d'Administration du CHEMICAL PARTNERS EUROPE SA (la "Société") prises à l'unanimité par écrit d.d. 13 juillet 2023 que le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes:

1. Délégation de pouvoirs à la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration décide conformément à l'article 10 des Statuts de la Société, de déléguer les pouvoirs à la gestion journalière à Chem Part Management Consulting S.R.L., une société à responsabilité limitée, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0792.442.191, ayant son siège social à Avenue des Aubépines 21, 1780 Wemmel ("CPMC"), représentée en permanence par M. Ralph Raffoul, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, et ce avec effet à partir du 1 juillet 2023.

Les pouvoirs à la gestion journalière comprennent, entre autres, les pouvoirs suivants:

1. signer toute correspondance, toutes factures et accusés de réception, et, en général, tous les documents de la Société, ainsi que recevoir toute la correspondance adressée à la Société;
2. signer et recevoir les courriers recommandés, les commandes, les marchandises et tous autres paquets adressés à ou expédiés par la Société, par la poste, les services de courrier expresse ou tout autre mode;
3. émettre et délivrer des accusés de réception et en donner quittance au nom de la Société en ce qui concerne lesdits accusés de réception;
4. facturer, réclamer, percevoir ou recevoir tout(e) somme d'argent, document ou marchandise quelconque, ainsi que signer les accusés de réception y correspondant;
5. représenter la Société en général auprès de toute instance publique ou privée, soit locale, régionale ou fédérale, ainsi que signer et délivrer tous documents et actes nécessaires ou utiles, en ce compris les formulaires de publication;
6. déposer des déclarations ou des réclamations auprès de l'Office National de Sécurité Sociale et les autorités fiscales;
7. signer et produire auprès des autorités fiscales tous documents, en ce compris notamment les formulaires relatifs à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), ainsi qu'à l'impôt des sociétés ou des personnes morales;
8. demander et percevoir des autorités publiques nationales, régionales ou locales, tous montants relatifs aux activités de la Société, ainsi qu'en donner quittance;
9. représenter et défendre les intérêts civils, administratifs, légaux et économiques de la Société devant toute autorité, en ce compris les pouvoirs nécessaires à déposer une déclaration ou reconnaissance, conclure un compromis, ou encore se retirer de toute procédure administrative;
10. représenter la Société à l'égard des fédérations, des organisations d'employeurs et des syndicats; et
11. poser tout acte nécessaire ou utile pour exécuter les décisions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration confirme que CPMC (et M. Ralph Raffoul) est habilité à porter le titre de « manager » dans l'exercice des pouvoirs à la gestion journalière.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 24/08/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



2. Mandat - formalités

Le Conseil d'Administration décide de désigner en tant que mandataire Adrian Verdegay Mena et Caroline Verelst, agissant conjointement ou individuellement, avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer au nom de la Société toute formalité nécessaire ou utile (i) à la publication de ces décisions dans le Moniteur Belge et (ii) à l'adaptation du dossier de la Société au Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Caroline Verelst

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 24/08/2023 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).